

Information aux organisateurs d'événements sportifs : nouvelle plateforme en ligne pour la dématérialisation des dossiers de manifestation sportive

OUVERTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES (SIMS)

<https://www.manifestationsportive.fr/>

À compter du **17 avril 2023**, toute déclaration ou demande d'autorisation de manifestation sportive dans le département du Bas-Rhin se fera de façon dématérialisée sur la plateforme SIMS (les manifestations aériennes ou nautiques ne sont pas concernées) en suivant le lien :

<https://www.manifestationsportive.fr/>

Cet outil s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures de déclaration et des demandes d'autorisation des manifestations sportives en facilitant la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Les documents déposés en ligne se substituent ainsi aux dossiers d'événements sportifs initialement adressés par voie postale ou par voie électronique en préfecture, sous-préfecture ou mairie.

La plateforme susmentionnée assure une véritable interface entre le déclarant, l'État et l'ensemble des services concernés dans le cadre de l'instruction des déclarations ou demandes d'autorisation de manifestation sportive. L'application permet également un suivi de l'avancement des dossiers en temps réel.

La plateforme est actuellement active et opérationnelle. Les organisateurs d'événement sportif peuvent, en ligne :

- remplir le CERFA de déclaration ou de demande d'autorisation de manifestation sportive ;
- cartographier l'itinéraire et le compléter avec le positionnement des signaleurs, postes de secours, ravitaillement, zone protégée... ;
- ajouter des pièces complémentaires (règlement, programme, attestation d'assurance...)
- être alertés, grâce à la messagerie interne à la plateforme, des documents manquants et connaître les délais pour alimenter les dossiers incomplets.

Comment déposer un dossier :

1. Vous devez vous inscrire en tant qu'organisateur directement sur la page d'accueil du site (<https://www.manifestationsportive.fr/>), en cliquant sur « Inscription-organiseurs d'évènements sportifs, inscrivez-vous ! »



2. Déposez ensuite votre dossier en ligne.

Votre dossier doit être déposé complet dans les délais réglementaires, selon la nature de l'événement : **AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ HORS DÉLAI**

* Des tutoriels sont à votre disposition pour vous guider dans l'utilisation de la plateforme, sur : <https://www.manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organiseurs>

Pour toute question sur ce nouveau service, vous pouvez également nous contacter par courriel : pref-evenements@bas-rhin.gouv.fr